

Les services déclenchés à votre initiative



Vous constatez que certains comportements ont une incidence sur le travail sur site ou plus généralement sur la qualité attendue ?

Mutuelle Mieux-Etre vous accompagne sur trois des problèmes sociétaux du moment et vous donne l'occasion de limiter les risques grâce à ses ateliers en approche collective.

Notre engagement :

*vous accompagner de la conception à la mise en place et jusqu'au suivi de l'action et vous faire bénéficier de **coûts préférentiels** et d'une prise en charge partielle ou totale par la Mutuelle selon les actions mises en place.*

Atelier TMS



Les TMS, troubles musculo-squelettiques, peuvent devenir irréversibles et entraîner un handicap durable. Ils **coûtent cher à l'entreprise** en terme de désorganisation, de baisse de performance, d'absentéisme et de turnover.

Prestation : un atelier pour aborder les **solutions préventives** et lutter contre l'apparition des TMS (syndrome du canal carpien, fatigue visuelle, cervicalgies et torticolis chroniques...).

Modalité : un atelier de 1h pour 30 personnes maximum.

Atelier du sommeil



Les modes de vie, les rythmes de travail soutenus ou décalés peuvent engendrer des **problèmes de sommeil** qui entravent la capacité à récupérer et rendre moins vigilant. Les troubles du sommeil peuvent favoriser le développement de maladies...

Prestation : avec un spécialiste de la question, vos salariés découvrent des conseils pratiques et des exercices simples pour retrouver un sommeil plus léger.

Modalité : un atelier de 2 heures pour 10 à 15 personnes maximum.

Santé visuelle et dépistage



La pratique prolongée des écrans numériques occasionne fatigue visuelle et favorise l'apparition de **troubles de la vision**... Une thématique qui touche une grande partie de la population.

Prestation : des entretiens individuels et un dépistage pour vérifier la correction visuelle, prise de tension oculaire, recherche de solutions et conseils adaptés.

Modalité : à partir de 40 personnes.



[Comment faire la demande ?]

Rapprochez-vous de votre Conseiller Entreprise habituel qui vous fera préciser votre demande à l'aide d'un formulaire